



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Municipalité a adopté, lors de sa séance tenue le 8 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 se tiendront à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne les lundis suivants à **19 h 30** :

19 janvier	9 février	9 mars
20 avril	11 mai	8 juin
13 juillet	10 août	21 septembre
19 octobre	16 novembre	7 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 18 décembre 2025.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 18 décembre 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 18 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adj. à la direction et assistante-greffière